



Les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes fonctionnaires dans les ministères en 2022

Deborah MASSIS

En 2022, les femmes fonctionnaires qui travaillent dans un ministère sont payées en moyenne chaque mois 417 euros brut de moins que les hommes, soit un écart de 11 %. Cet écart en défaveur des femmes se retrouve dans chaque catégorie hiérarchique, en grande partie parce que les femmes occupent plus souvent des postes moins rémunérateurs que les hommes.

Dans la catégorie A, la présence des femmes est plus forte parmi les professeurs des écoles, les infirmiers de l'Éducation nationale et les assistants de service social des administrations de l'État que parmi les professeurs agrégés, les commandants de police ou les ingénieurs.

Les policiers représentent la moitié des effectifs de fonctionnaires de catégorie B. Ce sont majoritairement des hommes et leur rémunération est supérieure à la moyenne de la catégorie.

Les emplois de catégorie C sont très peu mixtes. Les moins rémunérateurs, comme les métiers administratifs, sont occupés par les femmes, tandis que les emplois liés à la surveillance et à la sécurité, plus rémunérateurs, sont très masculins.

Les écarts de rémunération dans le secteur privé sont plus importants (24 % en 2021). Cet écart entre les femmes et les hommes fonctionnaires s'est réduit entre 2011 et 2022 de 5 points (-16 % à -11 %). À métier et avancement équivalents, l'écart de rémunération rapporté au temps de travail baisse à -2 %.

La rémunération des femmes est en moyenne inférieure de 11,1 % à celle des hommes parmi les fonctionnaires des ministères

En 2022, les femmes fonctionnaires dans un ministère perçoivent en moyenne une rémunération mensuelle brute de 3 342 euros¹ (Figure 1). Elle est inférieure de 417 euros à celle des hommes (3 758 euros), soit -11,1 %. L'écart entre 2011 et 2022 se réduit de 5 points (-15,9 % en 2011). À titre de comparaison, sur l'ensemble des salariés du privé, l'écart de revenu salarial est de -24,4 % en 2021 (contre -29,8 % en 2010).

Les sources de différences de rémunération sont multiples. Le temps partiel, plus répandu chez les femmes, explique 77 euros de cet écart. Pour les

340 euros restants, plus de la moitié relève d'un effet de ségrégation, un quart d'un effet démographique et un cinquième correspond à un effet « primes ».

L'effet de ségrégation est lié au fait que les femmes n'occupent pas, le plus souvent, les mêmes emplois (observés ici au travers des corps de fonctionnaires) que les hommes. Elles sont globalement surreprésentées dans les corps ayant une rémunération en dessous de la moyenne d'ensemble et sous-représentées dans ceux qui rémunèrent au-dessus.

L'effet démographique rend compte des différences de répartition des femmes et des hommes dans les grades et échelons au sein d'un même corps. On peut l'interpréter comme un effet d'« ancienneté », nuancé des écarts de promotions internes et des interruptions de carrière. L'effet démographique en défaveur des

1. Pour étudier les écarts de rémunération entre femmes et hommes à poste équivalent, les rémunérations liées à la situation familiale (le supplément familial de traitement, par exemple) ne sont pas comptabilisées dans cette étude (Voir Source, champ et méthodes).

Figure 1 : Écarts de rémunération entre les femmes et les hommes fonctionnaires des ministères, par catégorie hiérarchique, en 2022

Catégorie	Poids de la catégorie (effectif physique)	Part des femmes (effectif physique)	Rémunération brute payée		Écart de rémunération brute		Effet temps partiel	Écart de rémunération en EQTP ⁽¹⁾ (F-H)/H	Répartition des effets sur l'écart rémunération en EQTP		
			Femmes (F)	Hommes (H)	F-H	(F-H)/H			Effet démographique	Effet « primes »	Effet de ségrégation
Catégorie A hors enseignants	14 %	59 %	4 346 €	5 191 €	-845 €	-16,3 %	-83 €	-14,6 %	22 %	8 %	69 %
Catégorie A enseignants	55 %	71 %	3 345 €	3 756 €	-411 €	-10,9 %	-60 €	-9,2 %	24 %	24 %	52 %
Catégorie B	19 %	44 %	3 078 €	3 423 €	-345 €	-10,1 %	-78 €	-7,8 %	24 %	15 %	62 %
Catégorie C	12 %	60 %	2 531 €	2 886 €	-355 €	-12,3 %	-70 €	-9,8 %	9 %	15 %	75 %
Total	100 %	63 %	3 342 €	3 758 €	-417 €	-11,1 %	-77 €	-9,1 %	24 %	20 %	56 %

Sources : Fichiers de paie DGFIP 2022, calculs DGAFF - SDessi.
 Champ : Ensemble des fonctionnaires de l'État, en paie DGFIP, travaillant dans les ministères.
 (1) EQTP : équivalent temps plein.

Lecture : En 2022, la part des femmes parmi les fonctionnaires travaillant dans les ministères est de 63 %. Elles perçoivent une rémunération moyenne brute de 417 euros inférieure à celle des hommes, dont 77 euros s'expliquent par le temps partiel. Sur les 340 euros restants, 56 % sont dus à l'effet de ségrégation, 24 % à l'effet démographique et 20 % à l'effet «primes».

femmes traduit souvent un processus de féminisation d'un corps: les femmes sont surreprésentées sur les postes en début de carrière, ce qui explique en partie la différence de rémunération.

Enfin, l'effet « primes » correspond aux écarts de rémunération à corps, grade et échelon identiques. Ils sont d'origines variées: ils peuvent aussi bien être liés au temps de travail (heures supplémentaires ou surrémunération liée au temps partiel²) qu'au lieu d'exercice (primes de géographie) ou encore correspondre à des spécificités de poste (sujétion).

Au final, l'écart de rémunération hors effets temps partiel, ségrégation et démographiques est de 1,8 % en défaveur des femmes.

Les écarts de rémunération se retrouvent dans les différentes catégories

La rémunération moyenne des femmes est inférieure à celle des hommes quelle que soit la catégorie hiérarchique. C'est parmi les fonctionnaires de catégorie A (à l'exclusion des enseignants) que l'écart est le plus conséquent: -16,3 % en rémunération brute payée. Ces agents occupent les emplois les plus rémunérateurs: 4 346 euros en moyenne mensuelle pour les femmes et 5 191 euros pour les hommes. Les fonctionnaires de catégorie B ont l'écart le plus faible: -10,1 % en rémunération brute payée. C'est aussi la catégorie où les femmes sont le moins représentées (44 % contre 63 % pour l'ensemble des fonctionnaires des ministères).

La décomposition de l'écart de rémunération en équivalent temps plein³ (EQTP) entre les femmes

et les hommes varie selon les catégories. L'effet de ségrégation explique une part particulièrement importante de l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes fonctionnaires de catégorie C (75 %) et de catégorie A hors enseignants (69 %). Concernant l'effet démographique, il explique seulement 9 % de l'écart de rémunération chez les fonctionnaires de catégorie C, alors qu'il est plutôt comparable dans les autres groupes (entre 22 % et 24 %). Parmi les fonctionnaires de catégorie A hors enseignants, l'effet primes explique seulement 8 % de l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes, alors qu'il renseigne sur 24 % de celui des enseignants.

Les femmes sont minoritaires dans les corps de catégorie A, hors enseignants, les mieux rémunérés

Les fonctionnaires de catégorie A qui ne sont pas enseignants occupent des emplois très hétérogènes, dispersés sur 143 corps différents, dont 124 comptent chacun moins de 1 % des agents. En 2022, leur rémunération mensuelle en EQTP est de 4 773 euros en moyenne (Figure 2). Mais certains corps de personnel encadrant aux effectifs réduits et très peu féminisés perçoivent des rémunérations bien plus importantes. Ainsi, les agents appartenant aux 47 corps les plus rémunérateurs et représentant seulement 7 % des EQTP gagnent en moyenne 8 387 euros. Parmi ces agents se trouvent les inspecteurs généraux, les conseillers des affaires étrangères et des administrateurs: la part des femmes est de 39 % contre 59 % dans l'ensemble de la catégorie.

2. Dans la fonction publique de l'État, la rémunération d'un temps partiel à 80 % ou 90 % est majorée, qu'il soit de droit ou sur autorisation. Un agent travaillant à 80 % ou 90 % est rémunéré respectivement 6/7^{ème}, soit 85,7 % ou 32/35^{ème}, soit 91,4 % de la rémunération d'un agent à temps plein.

3. L'EQTP correspond à la rémunération convertie à un temps plein pendant toute l'année quel que soit le volume de travail effectif, puis mensualisé. Pour un agent ayant occupé un poste de travail durant six mois à 80 % et ayant perçu au total 10 000 euros, la rémunération en EQTP est de 10 000/(0,5 x 0,8) = 25 000 euros par an, soit 2 083 euros par mois. Pour calculer la rémunération moyenne en EQTP, tous les postes y compris les postes à temps partiel sont pris en compte au prorata de leur volume de travail effectif (soit 0,5 x 0,8 = 0,4 EQTP dans l'exemple cité).

Figure 2 : Écarts de rémunération entre les femmes et les hommes fonctionnaires de catégorie A, hors enseignants, en 2022

Corps	Poids du corps (en EQTP ⁽¹⁾)	Part des femmes (en EQTP)	Rémunération en EQTP			Écart rémunération		Décomposition de l'écart de rémunération		
			Femmes	Hommes	Ensemble	F-H	(F-H)/H	Effet démographique ⁽²⁾	Effet « primes » ⁽²⁾	Effet de ségrégation ⁽³⁾
Personnel de catégorie A des finances publiques	17 %	52 %	4 658 €	4 729 €	4 692 €	-72 €	-1,5 %	-10 €	-62 €	
Attachés d'administration de l'État	16 %	63 %	4 482 €	4 679 €	4 554 €	-198 €	-4,2 %	-150 €	-48 €	
Personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministre de l'Éducation nationale	8 %	53 %	5 054 €	5 366 €	5 200 €	-312 €	-5,8 %	-303 €	-9 €	
Conseillers principaux d'éducation	7 %	75 %	3 399 €	3 560 €	3 439 €	-161 €	-4,5 %	-143 €	-18 €	
Magistrats de l'ordre judiciaire	4 %	73 %	6 030 €	6 499 €	6 159 €	-469 €	-7,2 %	-356 €	-113 €	
Infirmiers de l'Éducation nationale	4 %	96 %	3 224 €	3 199 €	3 223 €	25 €	0,8 %	-20 €	45 €	
Psychologues de l'Éducation nationale	4 %	88 %	3 417 €	3 598 €	3 439 €	-181 €	-5,0 %	-168 €	-13 €	
Corps de commandement de la police nationale	4 %	30 %	4 744 €	5 259 €	5 106 €	-515 €	-9,8 %	-323 €	-191 €	
Conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation	2 %	76 %	3 273 €	3 393 €	3 302 €	-120 €	-3,5 %	-119 €	-2 €	
Assistants de service social des administrations de l'État	2 %	95 %	3 449 €	3 452 €	3 449 €	-3 €	-0,1 %	129 €	-133 €	
Ingénieurs civils de la Défense	2 %	20 %	4 444 €	4 812 €	4 737 €	-368 €	-7,6 %	-344 €	-24 €	
Personnels de catégorie A des services déconcentrés de la direction générale des douanes et droits indirects	2 %	44 %	4 823 €	5 073 €	4 964 €	-250 €	-4,9 %	-114 €	-136 €	
Ingénieurs des travaux publics de l'État	2 %	34 %	5 054 €	5 418 €	5 294 €	-364 €	-6,7 %	-378 €	14 €	
Éducateurs de la protection judiciaire et de la jeunesse	2 %	58 %	3 266 €	3 441 €	3 340 €	-175 €	-5,1 %	-117 €	-57 €	
Total de la catégorie A hors enseignants		59 %	4 459 €	5 221 €	4 773 €	-762 €	-14,6 %	-170 €	-63 €	-528 €

Sources : Fichiers de paie DGFIP 2022, calculs DGAFP - SDessi.

Champ : Fonctionnaires de l'État de catégorie A, hors enseignants, en paie DGFIP, travaillant dans les ministères.

(1) EQTP : équivalent temps plein.

(2) Les effets démographique et primes sont des effets intra-corps, c'est-à-dire calculables au niveau de chaque corps. Le chiffrage sur l'ensemble de la catégorie correspond à la somme des effets de chaque corps pondérés par leur poids au sein de la catégorie. Attention, ici, les effets au niveau de la catégorie ne peuvent être retrouvés car seuls les corps les plus importants en termes d'effectifs apparaissent dans le tableau, et non l'ensemble des corps.

(3) L'effet de ségrégation est un effet inter-corps. Il est donc calculé sur un ensemble de corps (au moins deux). C'est pourquoi, il apparaît seulement dans le total de la catégorie et non au niveau de chaque corps.

Lecture : En 2022, les fonctionnaires de catégorie A des finances publiques représentent 17 % de l'ensemble des fonctionnaires de catégorie A (hors enseignants) des ministères. Parmi eux, plus de la moitié (52 %) sont des femmes. Elles perçoivent une rémunération moyenne brute de 72 euros inférieure à celle des hommes.

Au sein de la catégorie A hors enseignants, l'écart de rémunération moyenne mensuelle brute en EQTP entre les femmes et les hommes s'élève à 762 euros en défaveur des femmes, soit une rémunération de 14,6 % inférieure à celles des hommes. Cet écart est principalement lié à l'effet de ségrégation, en raison de corps très majoritairement féminins dans lesquels la rémunération perçue est inférieure à la moyenne. C'est particulièrement le cas sur cinq corps ayant plus de 75 % de femmes (conseillers principaux d'éducation, infirmiers et psychologues de l'Éducation nationale, conseillers pénitentiaires d'insertion et assistants de service social des administrations de l'État) parmi les quatorze corps les plus importants en termes d'effectifs.

Par corps, les écarts de rémunération entre femmes et hommes varient fortement, essentiellement en raison de l'effet démographique. Par exemple, pour le personnel de catégorie A des finances publiques,

principal corps du groupe (17 % des EQTP), l'écart est seulement de 1,5 % en défaveur des femmes, avec un effet démographique très faible (-10 euros). Au contraire, pour les attachés d'administration de l'État (16 % des EQTP), l'écart est plus conséquent : -4,2 %, soit -198 euros, dont -150 euros correspondant à un effet démographique en défaveur des femmes. Ce dernier n'est pas tant lié à la féminisation du corps qu'à la répartition des femmes et des hommes au sein des grades le composant. L'âge moyen des femmes et des hommes y est proche (48 ans), en revanche, les hommes sont surreprésentés dans les grades d'attaché principal et hors classe, et les femmes dans ceux d'attaché de classe normale.

Les écarts de rémunération sont plus marqués pour les corps du commandement de la police nationale (-9,8 %), des ingénieurs civils de la défense (-7,6 %) et des magistrats de l'ordre judiciaire (-7,2 %). Ces écarts

sont essentiellement liés à l'effet démographique : -356 euros pour les magistrats de l'ordre judiciaire, -344 euros pour les ingénieurs civils de la défense et -323 euros pour le corps de commandement de la police nationale. Dans ces trois cas de figure, l'effet démographique en défaveur des femmes traduit une féminisation des corps. C'est le cas des magistrats (73 % de femmes en 2022) parmi lesquels les femmes sont globalement plus jeunes que les hommes (43,9 ans pour les femmes présentes en décembre 2022 contre 46,6 ans pour les hommes). Pour les corps de commandement de la police nationale (30 % de femmes) et des ingénieurs civils de la défense (20 % de femmes), les femmes restent minoritaires mais leur présence a fortement progressé depuis 2011 (respectivement +23 % et +60 %).

Les femmes sont surreprésentées dans le corps des professeurs des écoles et les hommes dans celui des professeurs agrégés

Plus d'un fonctionnaire sur deux rémunéré par les ministères est un enseignant (55 %). Les deux principaux corps (professeurs des écoles et professeurs certifiés) concentrent à eux seuls 79 % des EQTP des enseignants, et 98 % pour les cinq principaux corps de la catégorie (Figure 3).

La rémunération mensuelle moyenne en EQTP est de 3 549 euros pour les enseignants contre 4 773 euros pour les autres fonctionnaires de catégorie A non enseignants. En outre, ces métiers sont très féminisés : 71 % des enseignants sont des femmes contre 59 % des autres corps de catégorie A.

Au sein des enseignants, l'écart de rémunération moyenne mensuelle brute en EQTP entre les femmes et les hommes s'élève à -351 euros, soit une rémunération

de 9,2 % inférieure à celles des hommes. L'effet de ségrégation en explique la moitié. Les femmes sont surreprésentées parmi les professeurs des écoles (84 % contre 71 % sur l'ensemble des enseignants) qui perçoivent la plus faible rémunération des cinq principaux corps (3 274 euros en moyenne). Au contraire, elles sont sous-représentées parmi les professeurs agrégés (53 %), le corps le plus rémunérateur (4 615 euros).

Pour les quatre principaux corps d'enseignants, les femmes perçoivent des rémunérations inférieures à celles des hommes. L'écart est le plus fort chez les professeurs des écoles (-6,0 %), essentiellement en raison de l'effet démographique (-132 euros), la féminisation de ce corps se poursuivant. La part des femmes est passée de 80 % à 84 % en dix ans. L'écart chez les professeurs agrégés (-4,7 %), est porté, quant à lui, par l'effet primes. Les hommes professeurs agrégés font en effet plus souvent que les femmes des heures supplémentaires rémunérées : c'est en moyenne 199 euros brut de plus par mois pour les hommes.

Parmi les professeurs d'éducation physique et sportive, les femmes sont légèrement mieux rémunérées que les hommes (+1,7 %) en lien avec un effet démographique en faveur des femmes (+123 euros). Les jeunes recrues sont davantage des hommes que des femmes. Ainsi, en décembre 2022, la part des hommes de moins de 35 ans est de 65 % contre 58 % pour l'ensemble.

En catégorie B, les corps de policiers, majoritairement masculins, sont les plus nombreux et aussi les mieux rémunérés

Près d'un emploi sur deux des emplois de catégorie B (44 %, Figure 4) est issu du corps d'encadrement et d'application de la police nationale (gardiens de la paix, brigadiers et majors). Ces policiers sont

Figure 3 : Écarts de rémunération entre les femmes et les hommes fonctionnaires enseignants, en 2022

Corps	Poids du corps (en EQTP ⁽¹⁾)	Part des femmes (en EQTP)	Rémunération en EQTP			Écart rémunération		Décomposition de l'écart de rémunération		
			Femmes	Hommes	Ensemble	F-H	(F-H)/H	Effet démographique ⁽²⁾	Effet « primes » ⁽²⁾	Effet de ségrégation ⁽³⁾
Professeurs des écoles	49 %	84 %	3 241 €	3 449 €	3 274 €	-208 €	-6,0 %	-132 €	-76 €	
Professeurs certifiés et assimilés	30 %	65 %	3 559 €	3 690 €	3 605 €	-131 €	-3,5 %	-49 €	-81 €	
Professeurs de lycée professionnel	8 %	51 %	3 711 €	3 838 €	3 774 €	-126 €	-3,3 %	-70 €	-56 €	
Professeurs agrégés de l'enseignement du second degré	7 %	53 %	4 511 €	4 735 €	4 615 €	-223 €	-4,7 %	-25 €	-199 €	
Professeurs d'éducation physique et sportive	4 %	42 %	3 651 €	3 588 €	3 614 €	63 €	1,7 %	123 €	-61 €	
Total de la catégorie A enseignants		71 %	3 447 €	3 798 €	3 549 €	-351 €	-9,2 %	-83 €	-86 €	-183 €

Sources : Fichiers de paie DGFIP 2022, calculs DGAFP - SDessi.

Champ : Fonctionnaires enseignants, hors enseignement privé, en paie DGFIP.

(1) EQTP : équivalent temps plein.

(2) Les effets démographique et primes sont des effets intra-corps, c'est-à-dire calculables au niveau de chaque corps. Le chiffrage sur l'ensemble de la catégorie correspond à la somme des effets de chaque corps pondérés par leur poids au sein de la catégorie. Attention, ici, les effets au niveau de la catégorie ne peuvent être retrouvés car seuls les corps les plus importants en termes d'effectifs apparaissent dans le tableau, et non l'ensemble des corps.

(3) L'effet de ségrégation est un effet inter-corps. Il est donc calculé sur un ensemble de corps (au moins deux). C'est pourquoi, il apparaît seulement dans le total de la catégorie et non au niveau de chaque corps.

Lecture : En 2022, les professeurs des écoles représentent 49 % des enseignants. Dans ce corps, l'écart de rémunération en défaveur des femmes est de 208 euros. L'effet démographique explique 132 euros et l'effet « primes » 76 euros de cet écart.

Figure 4 : Écarts de rémunération entre les femmes et les hommes fonctionnaires de catégorie B, en 2022

Corps	Poids du corps (en EQTP ⁽¹⁾)	Part des femmes (en EQTP)	Rémunération en EQTP			Écart rémunération		Décomposition de l'écart de rémunération		
			Femmes	Hommes	Ensemble	F-H	(F-H)/H	Effet démographique ⁽²⁾	Effet « primes » ⁽²⁾	Effet de ségrégation ⁽³⁾
Corps d'encadrement et d'application de la police nationale	44 %	22 %	3 332 €	3 491 €	3 457 €	-160 €	-4,6 %	-118 €	-41 €	
Contrôleurs des finances publiques	15 %	60 %	3 204 €	3 146 €	3 181 €	57 €	1,8 %	79 €	-22 €	
Secrétaires administratifs de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur	6 %	84 %	2 896 €	2 952 €	2 905 €	-56 €	-1,9 %	-44 €	-12 €	
Secrétaires administratifs de l'Intérieur et des Outre-mer	5 %	79 %	2 976 €	3 012 €	2 984 €	-36 €	-1,2 %	-29 €	-6 €	
Secrétaires administratifs des administrations de l'État	4 %	74 %	3 269 €	3 381 €	3 298 €	-113 €	-3,3 %	-103 €	-10 €	
Greffiers des services judiciaires	4 %	87 %	2 848 €	2 830 €	2 845 €	17 €	0,6 %	19 €	-2 €	
Total de la catégorie B		44 %	3 172 €	3 439 €	3 322 €	-267 €	-7,8 %	-63 €	-39 €	-165 €

Source : Fichiers de paie DGFIP 2022, calculs DGAFP - SDessi.

Champ : Fonctionnaires de l'État de catégorie B, en paie DGFIP, travaillant dans les ministères.

(1) EQTP : équivalent temps plein.

(2) Les effets démographique et primes sont des effets intra-corps, c'est-à-dire calculables au niveau de chaque corps. Le chiffrage sur l'ensemble de la catégorie correspond à la somme des effets de chaque corps pondérés par leur poids au sein de la catégorie. Attention, ici, les effets au niveau de la catégorie ne peuvent être retrouvés car seuls les corps les plus importants en termes d'effectifs apparaissent dans le tableau, et non l'ensemble des corps.

(3) L'effet de ségrégation est un effet inter-corps. Il est donc calculé sur un ensemble de corps (au moins deux). C'est pourquoi, il apparaît seulement dans le total de la catégorie et non au niveau de chaque corps.

Lecture : En 2022, les fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale ont une rémunération moyenne en EQTP de 3 457 euros. Celle des femmes est de 4,6 % inférieure à celle des hommes.

majoritairement des hommes et leur rémunération est au-dessus des principaux autres corps de catégorie B, du fait de primes spécifiques liées au métier.

La rémunération mensuelle brute moyenne des agents de catégorie B est relativement élevée (3 322 euros en EQTP) et la part des femmes est la plus faible de l'ensemble des fonctionnaires, toutes catégories confondues (44 %). L'écart de rémunération moyenne mensuelle brute entre les femmes et les hommes s'élève à 267 euros, soit une rémunération de 7,8 % inférieure à celles des hommes. C'est l'écart de rémunération par catégorie le plus faible. Près des deux tiers de l'écart s'expliquent par l'effet de ségrégation. Les femmes sont sous-représentées parmi les policiers (22 % contre 44 % sur l'ensemble), qui perçoivent une rémunération supérieure à la moyenne (3 457 euros). Elles sont au contraire surreprésentées (au moins 4 femmes pour 1 homme) au sein de corps comme les secrétaires administratifs et les greffiers dont les rémunérations sont moins élevées.

Six corps représentent près de 80 % des emplois de catégorie B des ministères ; parmi eux, celui des policiers où l'écart de rémunération en défaveur des femmes est le plus fort (-4,6 %). Il est au contraire légèrement en faveur des femmes chez les contrôleurs des finances publiques (+1,8 %) et chez les greffiers des services judiciaires (+0,6 %). Chez les policiers, l'écart est principalement dû à l'effet démographique qui traduit la féminisation du corps (part des femmes en progrès de +4,2 points depuis 2011). À l'inverse, le corps des contrôleurs des finances publiques devient

plus masculin : les hommes sont surreprésentés parmi les agents de moins de 35 ans (66 % contre 40 % sur l'ensemble du corps).

L'effet primes est assez contenu : il va de -2 euros chez les greffiers à -41 euros chez les policiers.

En catégorie C, les métiers administratifs, très féminisés, sont moins rémunérateurs que ceux de la surveillance et de la sécurité

Les trois quarts des fonctionnaires des ministères de la catégorie C sont concentrés sur quatre corps (Figure 5). Les principaux corps de la catégorie sont peu mixtes. Les adjoints administratifs des administrations de l'État et de l'Éducation nationale comptent plus de 80 % de femmes. À l'inverse, les hommes sont majoritaires au sein des corps d'encadrement et d'application de l'administration pénitentiaire (surveillants, brigadiers et majors) et des adjoints techniques des ministères de l'Intérieur ou de la Défense.

La rémunération mensuelle moyenne brute des fonctionnaires de catégorie C est de 2 738 euros en EQTP. Les femmes perçoivent 285 euros de moins que les hommes, soit -9,8 %. L'effet de ségrégation explique les trois quarts de l'écart. C'est parmi les catégories C que cet effet est le plus fort. Les corps où les femmes sont très nombreuses sont peu rémunérateurs (2 403 euros en moyenne pour les adjoints administratifs de l'Éducation nationale et 2 549 euros pour ceux des

administrations de l'État). Au contraire, les corps où elles sont sous-représentées sont plus rémunérateurs que la moyenne de la catégorie (3 219 euros en moyenne pour les surveillants, brigadiers et majors de l'administration pénitentiaire et 3 154 euros pour les agents de constatation des douanes).

Sur les huit principaux corps de catégorie C regroupant 91 % des fonctionnaires des ministères, les écarts de rémunération sont les plus importants dans les corps majoritairement masculins (surveillants, brigadiers et majors de l'administration pénitentiaire, adjoints techniques des ministères de l'Intérieur ou de la Défense et agents de constatation des douanes). L'écart atteint -6,3 % parmi les gardiens de prisons. Essentiellement dû à l'effet démographique, il traduit la féminisation du corps. Les femmes y sont plus jeunes que les hommes : en décembre 2022, elles ont en moyenne 39,3 ans contre 42,6 ans pour les hommes. Leur part parmi les

moins de 35 ans y est également plus forte qu'au sein de l'ensemble du corps (respectivement 32 % contre 24 %). L'écart chez les agents de constatation des douanes (-4,0 %) s'explique, au contraire, entièrement par des écarts de primes : les femmes perçoivent chaque mois en moyenne 134 euros de primes de moins que les hommes, notamment des primes de sujétion et de rémunération d'heures supplémentaires.

L'écart de rémunération est légèrement en faveur des femmes pour les agents administratifs des finances publiques (+1,2 %) et les adjoints administratifs des administrations de l'État (+0,7 %). Dans ces deux corps, les effets démographiques sont cette fois en faveur des femmes (baisse de la part des femmes entre 2011 et 2022). En outre, un effet primes apparaît en faveur des femmes chez les agents administratifs des finances publiques (+11 euros), qui est lié à la surrémunération horaire du temps partiel.

Figure 5 : Écarts de rémunération entre les femmes et les hommes fonctionnaires de catégorie C, en 2022

Corps	Poids du corps (en EQTP ⁽¹⁾)	Part des femmes (en EQTP)	Rémunération en EQTP			Écart rémunération		Décomposition de l'écart de rémunération		
			Femmes	Hommes	Ensemble	F-H	(F-H)/H	Effet démographique ⁽²⁾	Effet « primes » ⁽²⁾	Effet de ségrégation ⁽³⁾
Corps d'adjoint administratif des administrations de l'État	32 %	83 %	2 552 €	2 534 €	2 549 €	19 €	0,7 %	20 €	-2 €	
Corps d'encadrement et d'application de l'administration pénitentiaire	18 %	24 %	3 061 €	3 268 €	3 219 €	-207 €	-6,3 %	-141 €	-66 €	
Agents administratifs des finances publiques	14 %	63 %	2 609 €	2 577 €	2 597 €	32 €	1,2 %	21 €	11 €	
Adjoints administratifs de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur	13 %	90 %	2 398 €	2 442 €	2 403 €	-44 €	-1,8 %	-23 €	-22 €	
Adjoints techniques des ministères de l'Intérieur et des Outre-Mer	4 %	26 %	2 404 €	2 500 €	2 476 €	-97 €	-3,9 %	-49 €	-47 €	
Adjoints techniques de recherche de l'Éducation nationale	4 %	61 %	2 289 €	2 354 €	2 315 €	-65 €	-2,8 %	12 €	-77 €	
Agents techniques du ministère de la Défense	4 %	22 %	2 433 €	2 549 €	2 524 €	-116 €	-4,6 %	-66 €	-50 €	
Agents de constatation des douanes	3 %	36 %	3 072 €	3 200 €	3 154 €	-128 €	-4,0 %	6 €	-134 €	
Total de la catégorie C		59 %	2 622 €	2 907 €	2 738 €	-285 €	-9,8 %	-26 €	-44 €	-215 €

Sources : Fichiers de paie DGFiP 2022, calculs DGAFP - SDessi.

Champ : Fonctionnaires de l'État de catégorie C, en paie DGFiP, travaillant dans les ministères.

(1) EQTP : équivalent temps plein.

(2) Les effets démographique et primes sont des effets intra-corps, c'est-à-dire calculables au niveau de chaque corps. Le chiffrage sur l'ensemble de la catégorie correspond à la somme des effets de chaque corps pondérés par leur poids au sein de la catégorie. Attention, ici, les effets au niveau de la catégorie ne peuvent être retrouvés car seuls les corps les plus importants en termes d'effectifs apparaissent dans le tableau, et non l'ensemble des corps.

(3) L'effet de ségrégation est un effet inter-corps. Il est donc calculé sur un ensemble de corps (au moins deux). C'est pourquoi, il apparaît seulement dans le total de la catégorie et non au niveau de chaque corps.

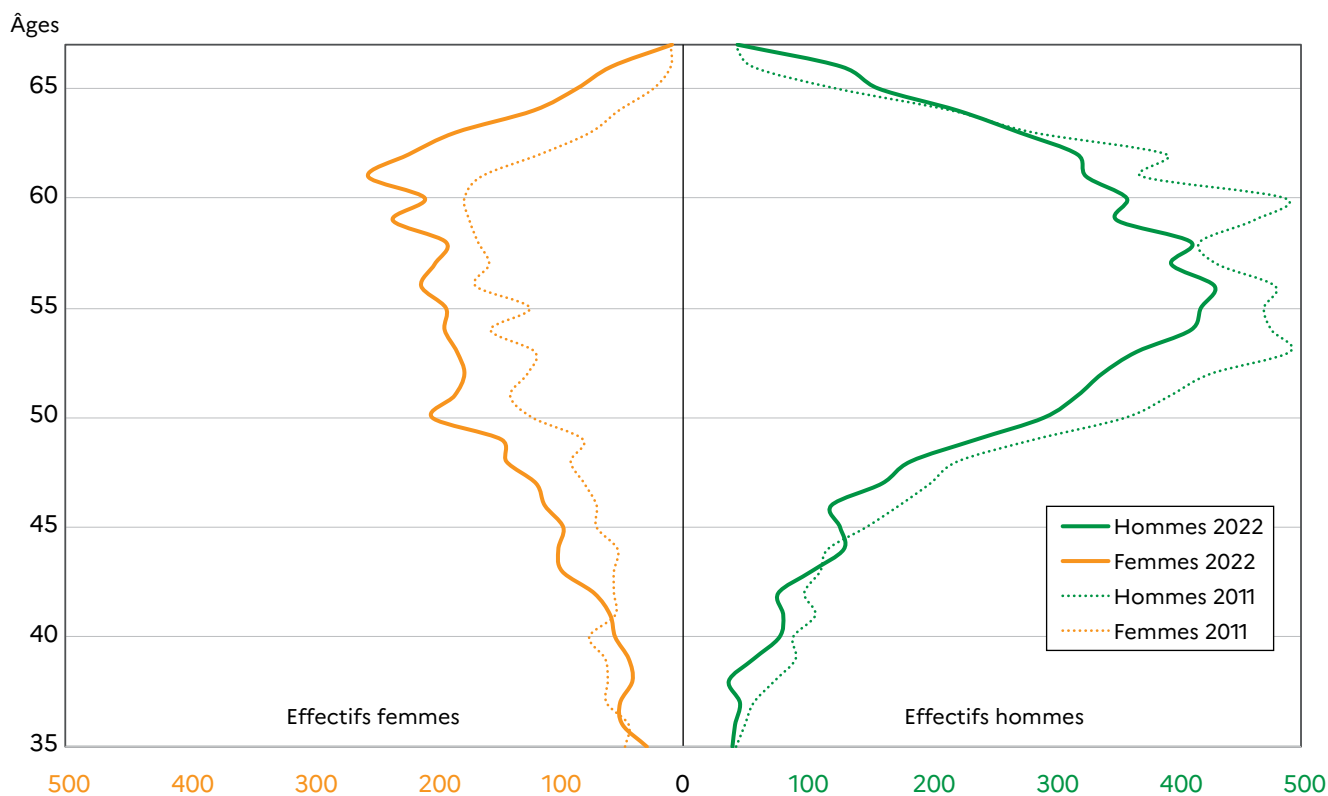
Lecture : En 2022, les fonctionnaires du corps des adjoints administratifs de l'administration centrale représentent 32 % des fonctionnaires de catégorie C travaillant dans les ministères. La part des femmes est de 83 % et elles ont une rémunération moyenne mensuelle en EQTP de 19 euros supérieure à celle des hommes. Cet écart s'explique pour 20 euros en faveur des femmes par l'effet démographique. L'effet « primes » est en leur défaveur pour 2 euros.

La rémunération des femmes et des hommes dans les emplois fonctionnels

En décembre 2022, dans les ministères, 11 400 fonctionnaires occupent un emploi fonctionnel. Ces emplois correspondent le plus souvent à des postes à hautes responsabilités. En 2022, la rémunération brute moyenne des hommes y est de 6 822 euros, contre 6 374 euros pour les femmes, soit une différence de 508 euros en leur défaveur (-7,4 %).

Si ces emplois fonctionnels restent majoritairement occupés par des hommes, ils se sont fortement féminisés entre 2011 et 2022, la part des femmes dans ces emplois passant de 27 % à 38 % pendant cette période. Mais si jusqu'à l'âge de 38 ans la part des hommes et des femmes est proche dans ces emplois, à 55 ans les hommes sont deux fois plus nombreux que les femmes à occuper ces emplois (Figure).

Figure : Pyramides des âges des fonctionnaires occupant un emploi fonctionnel, en décembre 2011 et en décembre 2022.



Source : Fichiers de paie DGFIP - décembre 2011 et 2022.

Champ : Fonctionnaires occupant un emploi fonctionnel au sein des ministères, âgés de 35 à 67 ans.

Source, champ et méthodes

Source

Cette étude s'appuie sur les fichiers de paie de la Direction générale des finances publiques (DGFIP). L'intérêt de cette source mensuelle, est sa fraîcheur en termes de disponibilité : les données d'un mois *m* sont disponibles en *m* +1. En revanche, le champ de cette source est réduit (voir ci-dessous).

C'est pourquoi le système d'information sur les agents des services publics (Siasp), conçu et produit par l'Insee en collaboration avec tous les services statistiques ministériels (SSM), est la source de référence pour l'étude sur les rémunérations dans la fonction publique. Il recense à la fois les données sur l'emploi et sur les rémunérations des agents des trois versants de la fonction publique. Siasp permet aux acteurs de la statistique publique de publier des données de salaire une année donnée, mais également de produire des comparaisons entre administrations et dans le temps. Son millésime le plus récent pour l'étude des rémunérations est 2020 (voir Pour en savoir plus).

Champ

Le champ d'étude est celui des fonctionnaires en paie DGFIP travaillant dans les ministères, qu'ils travaillent en France (y compris Mayotte) ou à l'étranger.

Les fonctionnaires travaillant dans les établissements publics (EPA) sont également exclus du champ. Le champ de la publication est sur ce point plus restrictif que celui de la publication sur les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes fonctionnaires de la fonction publique de l'État en 2021 (voir Pour en savoir plus).

Au total, cette étude couvre 89 % des fonctionnaires en paie DGFIP.

Méthode

La DGAFP a développé un outil de mesure des inégalités de rémunération entre les femmes et les hommes (voir Pour en savoir plus). Il permet de calculer l'écart sexué de rémunération brute des fonctionnaires, ainsi que de décomposer précisément les sources de cet écart, au niveau employeur et par corps. La rémunération brute correspond à l'intégralité des sommes perçues (traitement brut, primes, indemnités et rémunérations annexes) par le fonctionnaire au titre de son emploi avant toute déduction des cotisations obligatoires. Les fiches de paie prises en compte concernent uniquement les agents en activité (hors longue maladie, congé formation, etc.). Pour étudier les écarts de rémunération entre femmes et hommes à poste équivalent, les rémunérations liées à la situation familiale (le supplément familial de traitement, par exemple) ne sont pas comptabilisées dans cette étude.

Pour en savoir plus

- Vaslin Y. (2022), « Écart de rémunération entre les femmes et les hommes fonctionnaires de la fonction publique de l'État en 2021 », Dossier du Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, DGAFP.
https://www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/Publications/Rapport%20annuel/2022/RA_2022_web.pdf
- Dixte C., Massis D., Volat G. (2022) « Les rémunérations dans la fonction publique en 2020 », Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, DGAFP.
https://www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/Publications/Rapport%20annuel/2022/RA_2022_web.pdf
- Bour R., Volat G. (2022), « Les salaires dans la fonction publique de l'État », *Insee première n° 1914*, Insee-DGAFP
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/6463979>
- Guide méthodologique - Calcul des indicateurs et interprétation pour les plans d'action égalité femmes-hommes
<https://www.fonction-publique.gouv.fr/devenir-agent-public/choisir-le-service-public/egalite-professionnelle-entre-les-femmes-et-les-hommes-la-fonction-publique-est-engagee/connaissance-et-mesure-de-la-situation-des-femmes-et-des-hommes>
- Godet F. (2023), « Dans le secteur privé, l'écart de salaire entre femmes et hommes est d'environ 4 % à temps de travail et à postes comparables en 2021 », *Insee Focus n° 292*. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6960132>

Plus d'informations sur
www.fonction-publique.gouv.fr



**MINISTÈRE
DE LA TRANSFORMATION
ET DE LA FONCTION
PUBLIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
de l'administration et
de la fonction publique**

Directrice de la publication : **Nathalie Colin**
Rédacteur en chef : **Gaël de Peretti**
Responsable d'édition : **Nadine Gautier**

Point Stat n° 41 - **ISSN : 2267-6570**

Sous-direction des études, des statistiques et des
systèmes d'information
DGAFP - 139, rue de Bercy - 75572 Paris Cedex 12